

## **Maître d'Ouvrage**

SASU AUTHENTIK  
« LE BOIS-MAHEU » 61500 CHAILLOUÉ

---

PERMIS D'AMENAGER COMPRENANT DES CONSTRUCTIONS  
POUR LE FUTUR PARC D'ATTRACTION "RUSTIK"  
« LE BOIS MAHEU » – 61500 CHAILLOUÉ

---

## **NOTICE DE SÉCURITÉ « LE KOMPTOIR »**



CMA - S.A.S. au capital de 2 000 €  
3-5, RUE DU BOULEVARD – 61000 ALENÇON – TÉL. : 02 33 26 64 14  
RCS ALENCON : 824 219 851 - SIREN : 824 219 851 - SIRET : 824 219 851 00030 - NAF 7111Z – Activités d'architecture  
INSCRIPTION À L'ORDRE DES ARCHITECTES Numéro National S 18721  
N° TVA Intracommunautaire : FR 70 824219851

## **1. PRESENTATION DU BATIMENT « LE KOMPTOIR »**

Ce bâtiment constitue le point d'accueil du parc « Rustik », les visiteurs devront y récupérer leurs entrées au parc, y acheter des cadeaux publicitaires et des souvenirs. ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie.

## **2. CLASSEMENT – EFFECTIF**

Effectif total : 30

Public : 25

Personnel : 5

Bâtiment ERP Type M 5<sup>ème</sup> catégorie.

## **3. ISOLEMENT**

Bâtiment est isolé de plus de 8 mètres des autres.

## **4. CONSTRUCTION**

Maçonnerie traditionnelle en pierre existante.

Charpente bois apparente et couverture tuile.

## **5. IMPLANTATION**

Accessible aux services de secours depuis la départementale D 303 grâce à 3 entrées.

Voirie carrossé sur l'ensemble du parc accessible aux services de secours.

## **6. CHAUFFAGE**

Bâtiment non chauffé.

## **7. RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES**

Stabilité au feu 1/2 heure exigée des structures; plafonds et encoffrements en plaques de plâtre.

Structure bois apparente.

## **8. COUVERTURE**

Couverture en tuiles.

## **9. FACADES**

Façades en pierre apparente

## **10. UNITÉ DE PASSAGE**

3 UP sur porte principale.

1 UP sur porte secondaire

**11. DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET COMPARTIMENTAGE**

Pas de distribution ni compartimentage.

**12. LOCAUX A RISQUES**

Pas de locaux à risques.

**13. AMENAGEMENTS INTERIEURS**

Plafonds :

Plafond bois

Revêtements de sols :

Terre battue compacté.

Gros mobilier :

M3.

Décors/tentures:

M3.

**14. DÉSENFUMAGE**

Pas de désenfumage

**15. INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

Etablies suivant les normes françaises, notamment NFC 14.100 et NFC 15.100

**16. ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ**

Balisage des issues et des cheminements par blocs autonomes assurant l'évacuation.

**17. MOYENS DE SECOURS**

- Extincteurs appropriés aux risques;
- Affichages des consignes générales de sécurité incendie;
- Affichage du plan de l'établissement;
- Système d'alarme type 4 audible de tout point de l'ERP;
- Point de rassemblement

**18. ARTICLE GN 8**

Le principe suivant sera retenu :

Elaboration sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.